



Sport Nature Découverte

2 rue des Rolliers

30820 CAVEIRAC

Email : contact@snd30.fr

FICHE ADHESION 2017-2018

page 1 sur 2

IDENTITE DE L'ADHERENT

Nom : Prénom : Homme Femme

Adresse : n° rue :

CP : Ville : Tél. : / / /

Date de naissance : / / Profession ou classe fréquentée :

Adresse email : @ .

RESPONSABLES LEGAUX si l'adhérent est mineur

Nom : Prénom : Père Mère Autre:

Adresse si différente : n° rue :

CP : Ville : Tél. : / / /

Adresse email : @ .

Nom : Prénom : Père Mère Autre:

Adresse si différente : n° rue :

CP : Ville : Tél. : / / /

Adresse email : @ .

PIECES A JOINDRE

Joindre une photo d'identité du demandeur :



Joindre une enveloppe libellée à votre nom et votre adresse,
et affranchie au tarif lettre en vigueur.

COLLEZ ICI
LA PHOTO DU
DEMANDEUR



Sport Nature Découverte

2 rue des Rolliers

30820 CAVEIRAC

Email : contact@snd30.fr

FICHE ADHESION 2017-2018

page 2 sur 2

ADHESION A L'ASSOCIATION

Adhésion annuelle de base obligatoire : 10 €

Demande de la carte privilège : 45 €

Demande d'une carte sympathisant, montant libre à joindre :

Le demandeur et son représentant légal (si celui-ci est mineur) déclarent avoir pris connaissance des conditions d'adhésion à l'association et s'engagent à les respecter. Date : / /

Signature du demandeur :

Signature de son représentant légal

(si le demandeur est mineur) :

Somme à payer

€

Moyen de paiement (La totalité du règlement doit être joint à la fiche de paiement).

TOTAL

Chèque :

Ordre : Sport Nature
Découverte

Chèque n° , montant de €

€

Espèces :

Montant de €

€

CAF 30 :

Tickets Loisirs

Nombre tickets(s) d'un montant de 5 €

€

Prise en charge CE

Joindre le paiement dans sa totalité et la fiche de demande de remboursement



Sport Nature Découverte

2 rue des Rolliers

30820 CAVEIRAC

Email : contact@snd30.fr

Conditions d'adhésion à l'association

Adhésion de base

Qui est concerné ? Toute personne majeure ou mineure peut demander une adhésion à l'association Sport Nature Découverte. Quel est le tarif ? Le tarif de l'adhésion de base s'élève à 10 € / an. Le paiement par Tickets Loisirs CAF est accepté. Comment adhérer à l'association ? Il suffit de remplir le bulletin d'adhésion ou de réinscription à l'association, et de le faire parvenir à un responsable de l'association (en main propre ou par courrier à l'adresse de l'association, 2 rue des Rolliers, 30820 Caveirac), accompagné du règlement dans sa totalité. Quels sont les avantages de base de l'adhérent ? L'adhérent pourra participer à la vie de l'association, sera informé en exclusivité des actualités de l'association (nouvelles, calendrier, etc.) et pourra s'inscrire aux événements SND. De quelle manière, l'adhérent, reçoit-il les informations en exclusivité ? Toutes les informations seront transmises par mail, ou à défaut d'adresse email, par courrier postal.

Les cartes SND

À quoi sert une carte SND ? Les cartes SND permettent de cumuler des points de fidélité. Comment cumuler des points ? Pour chaque journée passée au sein de l'association, l'adhérent cumulera 1 point de fidélité sur sa carte. 1 point de fidélité = 1 € à valoir sur le tarif d'inscription d'un prochain événement de l'association. Quelle est la durée de validité des cartes SND ? La carte SND, quelle qu'elle soit, est valable à partir du jour de la signature de la fiche d'adhésion ou de réinscription, jusqu'au 31 décembre pour les fiches signées entre le 1er janvier et le 31 août, et jusqu'au 31 août pour les fiches signées du 1er septembre au 31 décembre. Les avantages s'appliquent uniquement sur les événements se déroulant pendant la

période de la validité de la carte. Quelle est la durée de validité des points de fidélité cumulés sur la carte ? Les points cumulés peuvent être utilisés jusqu'à la date anniversaire de leur obtention. Ce délai passé, ils seront alors définitivement perdus. Comment utiliser les points de fidélité ? Les points de fidélité peuvent être utilisés lors de chaque inscription de l'adhérent à un événement SND payant. Pour pouvoir utiliser ses points de fidélité, l'adhérent doit être inscrit au sein de l'association. Sur la fiche d'inscription de l'événement, une case "points de fidélité" pourra être cochée. L'adhérent pourra alors choisir le montant qu'il souhaite utiliser. Les points de fidélité ne peuvent pas être utilisés ni pour payer une nouvelle adhésion, ni pour payer une carte "privilège" ou une carte "sympathisant". Comment connaître le décompte des points de fidélité ? Un décompte sera envoyé par mail à chaque fin d'événement où l'adhérent a été présent, ou sur demande de l'adhérent. Quelles cartes SND existe-t-il ? Si le demandeur ne choisit de prendre que l'adhésion de base, il recevra alors sa carte "adhérent" nominative. Sur le bulletin d'inscription, le demandeur peut demander une carte "privilège" ou une carte "sympathisant" à la place.

La carte « adhérent »

Qui peut en bénéficier ? Toute personne s'étant acquittée des droits d'adhésion de base de l'association peut en disposer. Quels sont ses avantages ? Cette carte ne donne pas droit à des avantages supplémentaires que ceux de l'adhérent de base. Quel est son tarif ? La carte "adhérent" ne demande aucun surplus tarifaire en plus de l'adhésion de base. Comment se la procurer ? Il suffit de faire une demande d'adhésion à l'association.

La carte « privilège »

Qui peut en bénéficier ? Toute personne s'étant acquittée des droits d'adhésion de base de l'association peut en faire la demande. Quels sont ses avantages ? Cette carte permet, à chaque personne qui la possède, de bénéficier de tarifs préférentiels sur les événements de l'association. Quel est son tarif ? La carte "privilège" coûte 45 € en plus de l'adhésion de base. Le paiement par Tickets Loisirs CAF est accepté. Comment se la procurer ? Il suffit de faire une demande d'adhésion à l'association, en cochant la case "demande de la carte privilège" sur le bulletin d'adhésion ou de réinscription à l'association, et de s'acquitter du tarif de la carte "privilège", en plus de l'adhésion de base obligatoire. Quelles sont les tarifs préférentiels appliqués ? Les tarifs préférentiels s'appliquent sur les tarifs de base de activités SND. Ils se traduisent sous forme d'une réduction d'environ 10 %. Ces réductions sont applicables, et non cumulables avec d'autres réductions en cours.

La carte « sympathisant »

Qui peut en bénéficier ? Toute personne s'étant acquittée des droits d'adhésion de base de l'association peut en faire la demande. Quels sont ses avantages ? Cette carte ne donne pas droit à des avantages supplémentaires que ceux de l'adhérent de base. Quel est son tarif ? Le sympathisant offre un don d'un montant libre sans minimum à l'association, en plus de l'adhésion de base. Comment se la procurer ? Il suffit de faire une demande d'adhésion à l'association, en cochant la case "demande de la carte sympathisant" sur le bulletin d'adhésion ou de réinscription à l'association et de joindre son règlement dans sa totalité.